

## ENCART DE « AVRYZOOM DÉCEMBRE 2014 »

### BUDGET 2015

## Présentation des budgets 2015 - Commentaires

### Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2015 se résume comme suit :

Revenus	CHF 10'000'711.00
Charges	<u>CHF 9'890'972.75</u>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>CHF 109'738.25</b>

La progression des revenus étant supérieure à l'augmentation des charges, le budget présenté est bénéficiaire.

Ci-après quelques commentaires concernant le budget de fonctionnement. Les différences mentionnées entre parenthèses dans les titres de chapitre s'expriment par rapport au budget 2014.

#### Charges et revenus liés

*(Charges +137'485.50; Revenus -2'051.00)*

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (\*) à droite du libellé du compte. Les charges liées représentent un montant total de CHF 5'263'839.05, soit 53.2% (contre 55.2% au budget 2014 et 47.5% aux comptes 2013) des charges totales.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit au budget.

La péréquation financière intercommunale s'opère au travers de deux comptes, le no 930.362.00 (Contribution à la péréquation des ressources) et le no 930.462.01 (Attribution de la péréquation des besoins). Pour Avry, le solde de ces deux comptes s'élève à CHF 448'244.00 (+11'929.00 par rapport au budget 2014 et +55'870.00 par rapport aux comptes 2013) à charge de notre commune.

Les dépenses liées relatives à l'Agglomération fribourgeoise ont été imputées dans les rubriques comptables indiquées par l'Agglo. Elles représentent un montant total de CHF 241'941.00 (+15'718.00 par rapport au budget 2014 et +35'084.25 par rapport aux comptes 2013). L'augmentation se répartit principalement entre les domaines de la mobilité (entre autres baisse de la subvention cantonale pour les et de la culture.

Il est à relever qu'en tenant compte de la baisse de la subvention cantonale pour les transports, des recettes liées (attribution à la péréquation des besoins), les dépenses liées augmentent de CHF 139'536.50 par rapport au budget 2014 et de CHF 501'751.57 par rapport aux comptes 2013.

Les dépenses liées facturées par les ententes communales et associations de communes ne sont pas concernées, jusqu'à nouvel avis, par la nouvelle péréquation financière intercommunale.

L'augmentation de CHF 51'666.00 pour la participation aux dépenses cantonales de l'école primaire (compte no 210.351.00) s'explique par la décision du Conseil communal de ne pas fermer une classe à la rentrée 2015 et de la financer elle-même si les effectifs devaient s'avérer insuffisants.

En effet, si la baisse des effectifs se confirme, la DICS devra probablement fermer une classe primaire pour la rentrée 2015. Le seuil pour garder les 8 classes primaires est de 150 élèves et actuellement les statistiques pour 2015 s'élèvent à 143 élèves.

Cette fermeture de classe causerait d'importantes difficultés dans la répartition des classes, vu le grand nombre d'élèves en 6H, 7H et 8H (voir ci-dessous). La seule façon d'accommoder une fermeture serait de partager la classe 7H en deux et d'intégrer une moitié des élèves dans la 6H et l'autre moitié dans la 8H. Le problème vient du fait que la classe composée d'élèves de 6H et 7H suivrait des cycles complètement différents. Cette situation n'est pas souhaitable. De plus, toute la classe 7H serait mise en double degré.

Le financement de cette classe durant l'année scolaire 2015-2016 se monte à CHF 155'000.00 en tout à répartir entre les budgets 2015 (CHF 51'666.00 pour les premiers 4 mois) et 2016 (CHF 103'334 pour le reste de l'année scolaire).

Le Conseil communal rend attentif l'Assemblée communale que ces coûts seront à la charge de la Commune seulement si le nombre d'élèves devait s'avérer finalement inférieur à 150 au total et qu'en acceptant ce montant avec le budget 2015, elle accepte automatiquement le solde dû pour cette année scolaire qui apparaîtra dans le budget 2016.

Pour information, les effectifs prévisibles pour la rentrée 2015 sont les suivants:

3H	15 élèves
4H	18 élèves
5H	25 élèves
6H	30 élèves
7H	25 élèves
8H	30 élèves

### **Charges et revenus des ententes ou associations intercommunales ayant leur siège à Avry**

*(Charges & Revenus +281'796.60)*

Les budgets du service intercommunal des tutelles et curatelles de Sarine-Ouest (rubrique 105) de l'organe intercommunal de Sarine-Ouest pour la conduite des événements extraordinaires ORCOC (rubrique 173) et de la bibliothèque régionale d'Avry BRA (rubrique 301) sont équilibrés dans le budget de fonctionnement entre les charges et les revenus. Pour rappel, l'organisation de protection civile OPC La Brillaz (rubrique 160) a été dissoute fin 2013. A noter qu'une nouvelle rubrique a été créée en vue de la gestion du corps de sapeurs-pompiers réunissant les corps des communes de Matran, Neyruz et Avry (CSP La Bagne, rubrique 141, total charges et revenus de CHF 170'210.00).

Les budgets de ces ententes et associations s'élèvent à CHF 777'925.00 (+281'796.60 par rapport au budget 2014 et +306'589.59 par rapport aux comptes 2013) et représentent 7.9 % des charges totales, respectivement 7.8 % des revenus totaux.

Les contributions d'Avry à ces ententes ou associations se trouvent dans d'autres rubriques du budget et s'élèvent à:

– Tutelles et curatelles, compte 100.352.00:	CHF	54'000.00
– CSP La Bagne, compte 140.352.00	CHF	62'803.00
– OPC La Brillaz, compte 161.352.01	CHF	0.00
– ORCOC, compte 172.352.00:	CHF	2'000.00
– BRA, compte 300.352.00:	CHF	18'460.00

## Charges et revenus non liés

(Charges +464'634.10; Revenus +492'390.60)

### Dépenses

- Salaires et cotisations aux assurances sociales et à la caisse de prévoyance

Les montants budgétés tiennent compte d'une augmentation de la masse salariale de 1% pour les échelons, le montant maximum des gratifications éventuelles et les primes de fidélité pour les personnes concernées. A noter que certaines augmentations plus importantes correspondent à du personnel supplémentaire fixe ou à l'heure (accueil extrascolaire, conciergerie) alors que d'autres sont le fait de répartition différente du pourcentage d'activité du personnel déjà en place entre les différents domaines d'activités (personnel édilitaire).

- Frais d'étude de fusion (compte 010.318.07)

Les frais d'étude de fusion pour Sarine Ouest et Avry-Matran avaient été prévus pour 2014, par erreur, sous le compte 020.352.06, mais seront affectés au compte 010.318.07. Dans ce compte, sont encore budgétés CHF 30'000 pour 2015 afin de terminer ces études, les présenter à la population et procéder en principe à un vote consultatif et le cas échéant à un vote sur une convention de fusion avant juillet 2015.

- Participation au CSP La Bagne (compte 140.352.00)

La participation au nouveau corps de sapeurs-pompiers de la Bagne (Avry, Matran, Neyruz) se monte pour le budget 2015 à CHF 62'803.00. Ce regroupement est à peu près neutre pour notre commune si on compare la différence entre les charges et les recettes entre le budget 2015 (-27'303.00 CHF) et le budget 2014 (-28'484.60 CHF), mais un peu moins profitable en comparant avec les comptes 2013 (-14'809.50 CHF). Ce regroupement est par contre déjà intéressant pour notre commune au niveau des investissements qui se répartissent entre les trois communes. A noter que ces investissements (nouveau camion tonne-pompe et nouveaux habits) auraient de toute façon été nécessaires dans les prochaines années et que notre commune aurait alors dû en supporter l'ensemble des coûts. A moyen et long terme, ce regroupement va également apporter des synergies au niveau des coûts de fonctionnement.

- Conciergerie et nettoyage (comptes no 290.301.00 et 290.313.00)

La mise en service de la nouvelle école a des incidences sur les travaux de conciergerie et de nettoyage (+40'000 CHF), ainsi que sur le matériel nécessaire à acheter (+25'000 CHF) pour, entre autres, deux auto-laveuses, une pour la nouvelle école, une en remplacement de celle qui est usagée à la halle de gym, un aspirateur et deux trans-palettes. Les heures de nettoyage supplémentaires nécessaires seront attribuées, sur la base d'un planning précis, en priorité à des personnes intéressées habitant la commune. La situation sera revue en détail pour 2016 dans le but d'optimiser les tâches de conciergerie et de nettoyage.

- Approvisionnement en eaux (rubrique 700)

Divers travaux d'entretien ainsi que l'élaboration du Plan d'Infrastructure des Eaux Potables (PIEP) sont prévus au budget 2015. Le financement est assuré par les taxes ad hoc.

- Ordures ménagères (rubrique 720)

L'administration fédérale a informé la Commune au début 2014 que cette dernière est assujettie à la TVA dans ce domaine depuis 2013. Elle a choisi d'être imposée selon la méthode forfaitaire, ce qui correspond à un montant d'environ CHF 15'000 par année. Dès 2014, la TVA a par conséquent été ajoutée aux taxes payées par les citoyens dans ce domaine. L'adaptation formelle du règlement fera l'objet d'un point spécifique lors de l'assemblée.

– Mensuration cadastrale (compte no 790.352.00)

Avry est une des dernières communes à être mise à jour sur le cadastre cantonal. Ces travaux étant encore en cours, un montant de CHF 5'000 a été prévu au budget 2015, à la demande du canton, pour terminer les travaux.

– Amortissements obligatoires (compte no 940.330.00)

Les amortissements obligatoires augmenteront en 2015 de CHF 78'259.95 correspondant aux investissements terminés en 2013 ou en 2014, comme par exemple le réaménagement du centre du village et sa mise en séparatif, qui seront affectés aux comptes des eaux au moment de la clôture.

– Entretien de la chapelle (compte no 942.314.03)

Un montant de CHF 25'000 est prévu au budget 2015 pour divers travaux d'entretien (peinture intérieure, ferme porte, sous-bassement en pierre, etc.)

– Autres dépenses et recettes

Les autres dépenses et recettes ont été fixées par le Conseil communal en fonction des besoins estimés pour 2015.

*Taxes d'évacuation et d'épuration des eaux*

Les recettes provenant des taxes d'évacuation et d'épuration des eaux ont été calculées sur la base du nouveau règlement communal approuvé par l'assemblée communale en mars 2011.

*Recettes fiscales*

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le Service cantonal des contributions adaptées en fonction des recettes supplémentaires attendues des nouveaux contribuables.

Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction de l'expérience de l'année en cours et des années précédentes.

*Comptes de clôture*

La contribution cantonale pour les communes en vue de l'introduction de la deuxième année enfantine (compte no 990.451.02) est versée pour la dernière fois en 2014.

## Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2015 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	1'032'780.00
Dépenses d'investissement	CHF	<u>8'368'558.00</u>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>7'335'778.00</b>

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- A. Les investissements votés lors d'une assemblée précédente, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte)  
*La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2015, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2015 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).*
- B. Les investissements soumis au vote lors de l'Assemblée de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique dans AvryZoom.
- C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet à l'assemblée communale dans le courant de l'année 2015 lorsque les dossiers seront prêts.
- D. Les recettes d'investissements (subventions, participations de tiers, etc.).
- E. Les investissements totaux du Corps de sapeurs-pompiers La Bagne

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2015 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.